

**REGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DECORATION
POUR STANDS PERSONNALISES**

- Pas d'élingage possible.
- Hauteur maximale des cloisons : 2,50 m
- Hauteur maximale des autres constructions : 3,00 m
- Linéaires maximum des cloisons ou autres constructions en bordure d'allée :
 - . d'une hauteur située entre 1,25 et 2,50 m :
fermeture de 33% maximum en bordure d'allée par côté de stand.
Exemple : côté de stand = 3 m > linéaire maximum de la cloison en bordure d'allée = 1 m
 - . d'une hauteur située entre 0 et 1,25 m de hauteur :
fermeture de 66% maximum en bordure d'allée par côté de stand.
Exemple : côté de stand = 3 m > linéaire maximum de la cloison en bordure d'allée = 2 m
 - . cloisons mitoyennes :
construction obligatoire à 2,5 m de hauteur sur 100% du côté mitoyen pour chaque exposant